

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 777)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 81

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, Mme Batho, M. Potier, M. Saulignac, M. David Habib et les
membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE PREMIER

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 71 par les mots :

« pour les personnes physiques et 10 millions d'euros pour les personnes morales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre que l'amende soit suffisamment dissuasive pour les personnes morales afin d'éviter des poursuites abusives sur ce fondement qui seraient attentatoires à la liberté d'expression et l'intérêt général ainsi que pour éviter un engorgement supplémentaire des tribunaux.